

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2^{ème} DIVISION

FFSA

Rallye MONTAGNE NOIRE | 24-26 JUILLET 2020

Tarn - Aude

41^{ème} ÉDITION

6^{ème} ÉDITION VHC



PHOTOS : P. QUIOC - P. ESCUDIÉ - DESIGN : krygate



REGLEMENT

IMPRIMERIE MAFFRE



rallyemontagnenoire.com |

ASA des MONTS D'AUTAN
et ASA CORBIERES

ECURIE MONTAGNE NOIRE



41^{ème} RALLYE NATIONAL
MONTAGNE NOIRE
TARN - AUDE



COUPE DE FRANCE DES RALLYES – Coef. 4

24, 25 et 26 Juillet 2020

www.rallyemontagnenoire.com

REGLEMENT
MODERNE

Attention !!

RECONNAISSANCES REGLEMENTEES

Conformément à l'article 6.2 de la réglementation sportive 2020, les reconnaissances seront réglementées de la façon suivante :

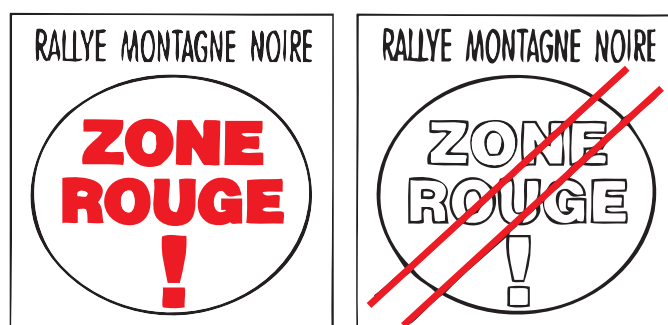
| RECONNAISSANCES AUTORISEES | | | | | |
|----------------------------|-----------|----------------|---------------|-----------------------|--|
| Samedi | 18 | Juillet | 08H00 / 12H00 | E.S. 1 / 2 | |
| | | | 14H00 / 18H00 | E.S. 3 / 4 / 5 | |
| Dimanche | 19 | Juillet | 08H00 / 12H00 | E.S. 1 / 2 | |
| | | | 14H00 / 18H00 | E.S. 3 / 4 / 5 | |
| ou | | | | | |
| Mercredi | 22 | Juillet | 08H00 / 12H00 | E.S. 1 / 2 | |
| | | | 14H00 / 18H00 | E.S. 3 / 4 / 5 | |
| Jeudi | 23 | Juillet | 08H00 / 12H00 | E.S. 1 / 2 | |
| | | | 14H00 / 18H00 | E.S. 3 / 4 / 5 | |

Nombre de passages limité à 3

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES EPREUVES SPECIALES EN SENS INVERSE, sous peine des sanctions prévues au règlement FFSA

Voitures de Série – Equipements limités

LIMITATION DE VITESSE EN RECONNAISSANCE



Entre ces DEUX PANNEAUX, vous devez respecter une VITESSE MAXIMALE en RECONNAISSANCE, de :

- 50 Km/heure en épreuve spéciale**
- 30 Km/heure en traversée de village**

Toute infraction relevée en Reconnaissances, par l'autorité de GENDARMERIE ou l'autorité MUNICIPALE ayant pouvoir de POLICE, motivera automatiquement un rapport transmis à la Direction de Course pour demande de sanction sportive pouvant aller jusqu'au REFUS DE DEPART du Rallye.

COMITE D'HONNEUR

Le Comité d'Organisation remercie chaleureusement les personnalités qui ont permis ou contribué efficacement à l'organisation du 41^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE :

| | |
|--|--|
| <p>Madame Carole DELGA Monsieur Christophe RAMOND Monsieur André VIOLA Madame Catherine FERRIER Madame Sophie ELIZEON Monsieur Pascal BUGIS Monsieur Olivier FABRE Monsieur Nicolas DECHAUX Monsieur André DIVIES Monsieur Samuel TEISSIER Monsieur Vincent GAREL Mmes et Mrs les Conseillers Régionaux Mmes et Mrs les Conseillers Départementaux du Tarn et de l'Aude Monsieur le Directeur du Service des Routes du Département du Tarn Monsieur le Directeur du Service des Routes du Département de l'Aude Mmes et Mrs les Maires des Communes traversées</p> | <p>Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Président du Conseil Départemental du Tarn Président du Conseil Départemental de l'Aude Préfète du Tarn Préfète de l'Aude Maire de Castres – Président de la CACM Maire de Mazamet – Vice-président de la CACM Président de la Fédération Française du Sport Automobile Président de la Ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile Président de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile Conseiller Régional</p> |
|--|--|

LISTE DES ADRESSES

| | |
|--|---|
| <p>Organisation et secrétariat Prise du Carnet d'Itinéraire - Vérifications préliminaires Accueil des Officiels Accueil des Concurrents Vérifications Administratives Compl. et Techniques Parc Fermé de Départ Accueil Presse – Salle de Presse PC du Rallye - Collège CS et Direction de Course Affichage Officiel Parc Remorques Remise des Prix</p> | <p>ASA MONTS D'AUTAN – ECURIE MONTAGNE NOIRE Maison des Associations 41 rue Galibert Pons – BP 243 MAZAMET CEDEX Tel. 0563616766 – Mail : rallyemontagnenoire@wanadoo.fr Palais des Congrès de MAZAMET PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARKING DROUOT - Rue Christian d'Espic – 81100 CASTRES Palais des Congrès de MAZAMET Palais des Congrès de MAZAMET Palais des Congrès de MAZAMET et Info temps Parc Fermé MAZAMET Parc de la Molière – 81200 MAZAMET (Ouverture le Vendredi 24 juillet à 17H00) Palais des Congrès de MAZAMET</p> |
|--|---|

PROGRAMME ET HORAIRES

| | | | |
|---|---------------|---|---|
| Lundi 11 mai 2020 | | Parution du Règlement Ouverture des Engagements | |
| Lundi 13 juillet 2020 | Minuit | Clôture des Engagements | |
| Vendredi 17 juillet 2020 | 18h00 | Publication de la liste des engagés - sur le site - Horaires de convocations aux vérifications administratives complémentaires- sur le site - | Palais des Congrès MAZAMET |
| Samedi 18 juillet 2020 | 08H00 / 18H00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires | Palais des Congrès MAZAMET |
| | 08H00 / 18H00 | Reconnaisances session 1 | |
| Dimanche 19 juillet 2020 | 08H00 / 12H00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires | Palais des Congrès MAZAMET |
| | 08H00 / 18H00 | Reconnaisances session 1 | |
| du Lundi 20 juillet 2020 au Mercredi 22 juillet 2020 | 08H00 / 18H00 | Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives préliminaires | Palais des Congrès MAZAMET |
| Mercredi 22 juillet 2020 | 08H00 / 18H00 | Reconnaisances session 2 | |
| Jeudi 23 juillet 2020 | 08H00 / 18H00 | Reconnaisances session 2 | |
| Jeudi 23 juillet 2020 | 9H30 / 17H00 | Séance d'essai – sur réservation – | |
| Vendredi 24 juillet 2020 | 10H00 / 12H30 | Vérifications administratives complémentaires et techniques | Parc des Expositions CASTRES |
| | 13H30 / 16H30 | Vérifications administratives complémentaires et techniques | Parc des Expositions CASTRES |
| | 10H00 / 16H30 | Distribution Transpondeurs (caution 100 €) | Parc des Expositions CASTRES |
| | 10H45 / 17H30 | Mise en Parc fermé | Parc Drouot - CASTRES |
| | 12H30 | Conférence de Presse – Salle 1 Pavillon de la ville - | Parc des Expositions CASTRES |
| | 16H00 | 1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires sportifs- Etage | Parc des Expositions CASTRES |
| | 17H00 | Briefing Officiel – Salle 1 Pavillon de la ville | Parc des Expositions CASTRES |
| | 17H00 | Ouverture du Parc REMORQUES | Parc de la Molière MAZAMET |
| | 18H00 | Publication de la liste des autorisés au départ | Parc des Expositions CASTRES |
| | 19H00 | Publication de l'Ordre et heures de départ | Parc Drouot CASTRES |
| | 22H56 | Départ du 1 ^{er} Concurrent VHC du Parc Fermé Arrivée du 1 ^{er} Concurrent VHC au Parc fermé | Parc Drouot - CASTRES Jardin Promenades – MAZAMET |
| Samedi 25 juillet 2020 | 08H00 | Publication des Résultats partiels provisoires 1 ^{ère} étape | Info Temps |
| | 09H00 | Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape | Jardin Promenades - MAZAMET |
| | 19H34 | Départ du 1 ^{er} Concurrent VHC pour la 2 ^{ème} étape | Jardin Promenades - MAZAMET |
| | 19H45 | Arrivée Finale du 1 ^{er} Concurrent VHC Récupération des transpondeurs | Jardin Promenades - MAZAMET Jardin Promenades - MAZAMET |
| | 19H45 | Vérifications finales - Mazamet Publication du classement final provisoire du rallye 30' Maxi après l'entrée en Parc du dernier concurrent. | Garage GGG PEUGEOT Info Temps Jardin Promenades - MAZAMET |
| Dimanche 26 juillet 2020 | 10H30 | Remise Officielle des Prix | Palais des Congrès MAZAMET |

Nota: S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet du Rallye Montagne Noire : www.rallyemontagnenoire.com

REGLEMENT PARTICULIER

Complète le règlement standard des rallyes FFSA

Article 1 - ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'ASA des MONTS D'AUTAN avec le concours de L'ASA CORBIERES, organise les 24,25 et 26 Juillet 2020, en collaboration avec l'Ecurie Montagne Noire, sous le patronage de la Ville de Mazamet, de la Région Occitanie du Département du Tarn et de l'Aude le :

41° RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE TARN - AUDE

Avec la participation des communes de :

AUSSILLON, CASTRES, CUXAC-CABARDES, ESCOUSSENS, FONTIERS-CABARDES, LABRUGUIERE, LACOMBE, LAPRADE, LATOURETTE-CABARDES, LE VINTROU, LES MARTYS, MASSAGUEL, MAZAMET, MIRAVAL CDES - ST AMANS VALTORET, ST DENIS, VERDALLE, VILLANIERE .

Ce Rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :

F.F.S.A., N° 238 en date du 3 avril 2020

Comité d'Organisation

Organisateur Technique
Président de l'ASA
Secrétaire

Ecurie Montagne Noire
Jacques ETIENNE
Sabine BROUDIC

Assistés de :

Cathy ALGANS
Philippe BARRAILLE
Alexandre BERTRAND
Philippe BARRAILLE
Jean Claude BROUDIC
Daniel CENES
Christian DIBOUZEYDE
Daniel GREFFIER
Francis PENA
Dominique REY
Stéphane ROUANET
Patrick THOMAS

Alexandre ASLANIS
Yvette BERTRAND
Gérard BERTRAND
Lionel BERTHOUMIEU
Michel BORDES
Pierre DEMOULIN
Patrice FERRAND
Jacques JONQUIERES
Bernadette PROM
Carine ROUANET
Pierre SAMAT
Claude VAISSIERE

Tableau Officiel d'Affichage

- Avant le rallye Palais des Congrès MAZAMET
- Vendredi 24/7 Parc Expo CASTRES
- Samedi 25/7 INFO TEMPS Parc Fermé MAZAMET

Tableaux d'Informations

- Parc Fermé Parc Drouot de CASTRES
- Palais des Congrès de MAZAMET

1.1 – Officiels

Observateur FFSA

Jacques PAOLI

Collège des Commissaires Sportifs

Président Jacques COURMONTAGNE
Membres Daniel BALDASSARI
Hervé BESSON
Secrétaire Fabien ZYCH

Direction de Course

Directeur de Course Pascal BATTE
Directeur de Course +VHC Joseph LORRE
Adjoint à la DC Jeanne BOI
Pierre BOI
Sylvie ZYCH
Joseph LORRE

Délégués à la Direction de Course

Parc Assistance
Parc Fermé/Regroupement
Chargé de la Publicité
Voiture Tricolore
Voiture Damiers
Vérifications Adm et Techn.
P.C. AUDE
Responsable Chronométrage
Responsable Affichage

Marcel CABROL
Thierry LEFOLL
Daniel SIRE
Fabien PASCAL
Véronique PUYAU
Joseph LORRE
M. France POIRATON
Huguette LABORIE
Laurence LORRE

Délégués D.C. aux ES

ES 1/4/7/10
ES 2/5/8/11
ES 3/6/9

Evelyne ROL
Nicole BONNET
Thierry HAMONIC

Adjoins D.C. Inter ES

ES 1/4/7/10 - Adjoint Départ
ES 1/4/7/10 - Adjoint Inter sécurité
ES 2/5/8/11 - Adjoint Départ
ES 2/5/8/11 - Adjoint Inter sécurité
ES 3/6/9 - Adjoint Départ
ES 3/6/9 - Adjoint Inter sécurité

Sébastien ROL
Sylvie MONTEY-CASES
Cédric VALENTIN
Bernard GALARD
Yves CHOUIDEN
Marc CIER

Commissaires Techniques

Responsable
CT

Christophe NATEWAJKO
Marcel CERDAN
André FOURMENT
Alain COSTE
Michel RAMU
Jean Pierre ROQUES
Bernard SANGLA
Jean Pierre ROQUES
Delphine GRAUBY

Com. Sportifs Chargés des Relations avec Concurrents



Gilles GUILLIER



Myriam PUECH



Emilie TRAMONT



Gérard TEXIER

Juges de Faits

Equipe 1 Daniel SIRE et Patrick AZEMA
Equipe 2 Daniel BLUTEAU et Michelle BLUTEAU

Responsable Salle de Presse
Attaché de Presse
Protocole et Remise des Prix
Speakers

Pierre SAMAT
xxx
Jacques ETIENNE
Fréd LOMBARD
Antho MARIANI
SONO VIDEO
Jean Pierre RIGOBERT
Dominique REY
Gisèle GREFFIER
Jean Claude BROUDIC
Jacques JONQUIERES
LC CHRONO
L.V.M.C.
Laurence LORRE

Images Vidéo et TV RMN
Médecin chef
Médecin Organisation
Responsable Sécurité Médicale
Responsable Matériel
Responsable Commissaires
Classements informatiques
Radios SECURITE
Responsable Affichage

Resp.Equipes implantation 1/4/7/10
Resp.Equipes implantation 2/5/8/11
Resp.Equipes implantation 3/6/9
Resp. Parc des Expos CASTRES
Resp. Parc Fermé CASTRES
Resp. Parc Fermé MAZAMET

Patrick THOMAS
Francis PENA
Claude VAISSIERE
Marc CAVAGNA
Michel BORDES
Pierre DEMOULIN
Daniel CENES
Patrice FERRAND

Resp. Parc Assistance

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans d'éventuels additifs, ont la compétence de Juges de Faits

- Eligibilité

Le 41^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE compte pour :

- * Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division
- * La Coupe de France des Rallyes – COEF. 4
- * Championnat de la Ligue Occitanie-Pyrénées
- * Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie-Pyrénées

Le Rallye est inscrit en PEA.

1.2 – Vérifications

Les horaires de convocation aux vérifications Administratives complémentaires et techniques seront sur le site du Rallye Montagne Noire (www.rallyemontagnenoire.com).

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraires, à compter du samedi 18 juillet 2020 au Palais des Congrès de MAZAMET.

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les originaux des documents suivants :

- * **Permis conduire Pilote & Copilote en cours de validité,**
- * **Licences Pilote & Copilote de l'année en cours,**
- * **Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture**
- * **Passeport Technique**

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux portières, plaques rallye, plaque immatriculation). En même temps il leur sera remis un **adhésif ACCES PARC DES EXPOSITIONS CASTRES pour pénétrer sur le site le vendredi 24 juillet** ainsi qu'un adhésif **ASSISTANCE** pour l'emplacement pré attribué au Parc à MAZAMET.

La distribution des transpondeurs (**contre caution de 100€**) ainsi que divers autres documents seront remis lors des **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES** avant le contrôle des voitures.

Les **VERIFICATIONS TECHNIQUES** devront intervenir aussitôt après les vérifications administratives complémentaires.. A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en Parc Fermé de départ – Parc Drouot – rue Christian D'Espic à CASTRES.

Les **VERIFICATIONS FINALES** auront lieu à MAZAMET au Garage GGG MAUREL, Concessionnaire PEUGEOT

Prix Main d'œuvre Horaire : **60 € ttc**

Article 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Article 3- CONCURENENTS ET PILOTES

3.1– Demande d'engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 41^{ème} RMN 2020, doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée des photocopies des documents cités à l'art. 1.2 Vérifications.

avant le 13 Juillet 2020 minuit à

**MONTAGNE NOIRE ORGANISATION
BP 243 – 81207 MAZAMET CEDEX
Tél. 05 63 61 67 66**

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET copilote, entièrement et correctement pour transmission à la préfecture:

- l'adresse
- le N° du permis de conduire

Le nombre d'engagés est fixé à **140 voitures maximum**.
(pour les deux rallyes confondus – Modernes et VHC)
Au delà une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11 – Droits d'engagement

Avec publicité facultative de l'organisateur: 650 €

En cas de refus de la publicité organisation, les droits d'engagement seront doublés.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèques sont à libeller à l'ordre de :

MONTAGNE NOIRE ORGANISATION

Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par mail à l'organisateur.

La retenue sera de:

- * 30% pour demandes reçues avant le jeudi 16 juillet 2020, et de
- * 50% pour demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2– Equipage - Conforme au règlement standard FFSA

Tous les concurrents et les officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident aura nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamé par le licencié lui même.

Dans tous les cas, quelle que soit la nature des blessures, le licencié devra immédiatement remettre sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande.

Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3– Ordre des départs

Le départ de la 1^{ère} Etape du Rallye Moderne sera donné après les concurrents VHC, dans l'ordre suivant :

- Pilotes prioritaires Rallye A et B
- Autres pilotes suivant réglementation 2019

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue - hors pénalités - de la 1^{ère} étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures autorisées (et marquant des points)

Sont autorisées les voitures :

- Groupe A/FA compris WRC (2.0 & 1.6T), S.2000 2.0 Atmo et 1.6T(RRC) - Super 1600
- Groupe R (R1,RC5,R2;R2J,RC4,R3,R4,R4FIA,R5)
- Groupe N/FN, N2 série
- Groupe F.2000
- Groupe GT de Série - GT+-
- Groupe RGT /FRGT

4.2 – Pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

Les couvertures chauffantes sont autorisées.

Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.

Le changement de pneumatiques sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.

Toute infraction à cet article sera considéré comme une non conformité technique.

A tout moment du rallye le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de un minimum et deux maximum, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours (sauf voiture du groupe GT de série)

Les roues de secours devront être conforme à, la définition des pneumatiques,

Les roues galettes sont interdites.

4.3 – Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance et ravitaillement carburant:

Vendredi 24 juillet

1ère section : **116.790 kms dont 21.900 kms d'ES**

Samedi 25 juillet

2ème section : **87.830 kms dont 43.050 kms d'ES**

3ème section : **87.830 kms dont 43.050 kms d'ES**

4ème section : **87.830 kms dont 43.050 kms d'ES**

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans **le parc d'assistance de MAZAMET -**

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye;

Le parc d'assistance est situé : **QUARTIER GARE à MAZAMET -**

L'accès au parc d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du pare-brise. Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé dans le parc.

Les emplacements sont numérotés et pré-attribués.

Conformément à la réglementation, la présence de bâches de sol sous le véhicule de course et sous l'élément moteur du véhicule d'assistance et d'un extincteur sont obligatoires dans le parc - de même que la prise en charge de l'enlèvement des déchets au plus tard quand l'équipage quitte le parc.

(Art. 4.3.2.3 de la réglementation 2020)

La vitesse est limitée à 30kms/H dans la traversée du Parc d'Assistance.

Une pénalité de 200 EUROS sera appliquée pour chaque infraction relevée.

4.7 – Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à **partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc fermé d'arrivée.**

En cas de non respect:

AVANT LE DEPART : mise en conformité

PENDANT LE RALLYE : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5 – IDENTIFICATION VOITURES ET PUBLICITE

5.2 – Publicité

Les publicités obligatoires (Plaques, Panneaux Portes et Plaques minéralogiques avant) et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye Montagne Noire 2020 devra avoir reçu le visa de l'Organisation.

5.1 – Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520X110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110mm) permettant le positionnement de la promotion.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement.

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1– Description

Le 41^{ème} RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE - TARN - AUDE présente un **parcours total de 370.930 KMS**

Il est divisé en **2 étapes et 4 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 151.050 KMS**

L'intervalle entre chaque voiture du rallye sera d'une minute. L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante : **3699**.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, etc... sont repris dans le **cahier de bord** et le **cahier d'itinéraires** qui sera disponible, à compter du **18 JUILLET 2020**.

PC RALLYE – Palais des Congrès MAZAMET
(derrière le Jardin des Promenades)
Tél. 05.63.61.67.66

6.2– Reconnaissances

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du Code de la Route.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis à vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver l'avenir des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum sur les 4 jours prévus (*deux sessions au choix*).

Tout retour en arrière, tout fractionnement et ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

LES JOURS ET HORAIRES DE RECONNAISSANCE FIGURENT SUR LE TABLEAU EN PAGE 2 DU PRESENT REGLEMENT

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

Une feuille de pointage sera remise à chaque équipage engagé avec le Cahier d'itinéraires et le sticker NUMERO DE RECONNAISSANCE

Dans le but de protéger certains bas côtés fragiles, des cordes pourront être protégées (piquet, séparateurs ou autres dispositifs).

La détérioration volontaire des protections pourra entrainer des pénalités-

Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.1– Départ

Sur l'ensemble du rallye, le rallye moderne partira 15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC.

7.2– Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

| | |
|------------------------------|-------------------------------|
| Relations Concurrents | Chasubles Rouges CRAC |
| Officiels ES et Parcs | Suivant réglementation |
| Chefs de Postes ES | Suivant réglementation |
| Commissaires ES | Suivant réglementation |

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 – Nouveau départ après abandon

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'épreuve suivante, aux conditions suivantes :

***Avoir signifié par écrit à un Chargé des Relations avec les Concurrents à l'aide du document figurant dans le Road-Book, son intention de réintégrer le rallye..**

***Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.**

NB - Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs; via la Direction de Course, AU PLUS TARD au début de la réunion de fin d'étape, dont l'horaire est affiché.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

***pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.**

***pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures**

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus (départ et arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (Groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

*pour les pilotes prioritaires FIA/FFSA

*pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5– Epreuves Spéciales (ES)

1ère Etape - CASTRES / MAZAMET - Vendredi 24 juillet

| | | |
|------|-------------|---------------|
| ES 1 | LE VINTROU | 10.770 KM X 1 |
| ES 2 | PAS DU SANT | 11.130 KM X 1 |

2ème Etape - MAZAMET / MAZAMET - Samedi 25 juillet

| | | |
|-----------|---------------|---------------|
| ES 3/6/9 | FONTBRUNO | 14.500 KM X 3 |
| ES 4/7/10 | LA LOUBATIERE | 10.800 KM X 3 |
| ES 5/8/11 | LATOURETTE | 17.750 KM X 3 |

Rappel :

Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu de départ ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.

Il sera pénalisé comme suit par le directeur de course:

- 1ère infraction : 10 secondes
- 2ème infraction : 1 minute
- 3ème infraction : 3 minutes
- Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalisations plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.

7.5.17.3 – Dépannage

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisation et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents qui reste à charge des concurrents.

7.5.17.4 – Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant sur le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, à l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué, sur la note d'information remise aux concurrents lors des vérifications, sur le carnet de bord et sur l'adhésif remis lors des vérifications, à coller sur votre tableau de bord.

7.5.20 – Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **jeudi 23 juillet de 9h30 à 17h** (réservation sur le site du rallye) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'Itinéraires –

Les frais de participation sont fixés à 70 euros –

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises ou Audoises

7.6– Parc Fermé

Le Pointage en avance au CH 11A - n'est pas autorisé.

Article 8- RECLAMATIONS-APPELS

Les pénalisations particulières au rallye sont :

*** Infractions constatées en ZONE ROUGE (Feuillet N°1) Départ Refusé**

*** Pour la 1ère étape, Un classement partiel provisoire sera établi à l'issue de la dernière ES courue - hors pénalités - et affiché à le Samedi 25 Juillet à 7h45.**

Le Classement Final provisoire sera affiché le Samedi 25 Juillet au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent :

*** Tableau officiel → INFO TEMPS Parc fermé Mazamet**

*** Tableau d'info. → PC RALLYE Palais des Congrès**

Article 9- CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes
Championnat de France 2ème division ou Coupe de France.

Article 10- PRIX - COUPES

1 – PRIX en ESPECES (prix cumulables)

| | | |
|----------------|----------------|-------|
| 1 - au GENERAL | * au premier | 1.100 |
| | * au deuxième | 700 |
| | * au troisième | 500 |

| | | |
|---------------|---------------------------------------|-----|
| 2 - au GROUPE | * au premier | 300 |
| | de 6 à 10 partants * au deuxième | 200 |
| | plus de 10 partants * au troisième | 100 |

| | | |
|---------------------|---|-----|
| 3 – à la CLASSE | * au premier | 650 |
| | Si 6 partants minimum - de 6 = réduction 50% | |
| | de 6 à 10 partants * au deuxième | 300 |
| plus de 10 partants | * au troisième | 165 |
| | * au quatrième | 110 |

| | | |
|--|-----------------|-----|
| 4 – Class. FEMININ 100% si 2 partants minimum | * à la première | 400 |
|--|-----------------|-----|

Les groupes GT, GT+, RGT et FRGT seront confondus.

Total prix distribuables : 37.500 euros

REMISE DES COUPES - (non cumulables)

| | |
|--------------------------|--------------------|
| Les 3 premiers équipages | Classement GENERAL |
| Les 3 premiers équipages | Classement GROUPES |
| Les 3 premiers équipages | Classement CLASSES |
| Le premier équipage | Classement FEMININ |

+ 6 Commissaires de sécurité

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 26 Juillet à 10h30 au Palais des Congrès de MAZAMET. Les récipiendaires qui ne se présenteront pas personnellement, perdront le bénéfice de leur prix . Tenue correcte exigée.

ASA des MONTS D'AUTAN
et ASA CORBIERES

ECURIE MONTAGNE NOIRE



6^{ème} RALLYE V.H.C. MONTAGNE NOIRE TARN - AUDE



24, 25 et 26 Juillet 2020

www.rallyemontagnenoire.com

**REGLEMENT
VHC**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques des rallyes VHC et de la coupe de France des rallyes VHC.

Pour le reste se reporter au règlement particulier du 41ème Rallye Montagne Noire TARN/AUDE 2020.

Article 1 - ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA des MONTS D'AUTAN avec le concours de L'ASA CORBIERES, organise les 24,25 et 26 Juillet 2020, en collaboration avec l'Ecurie Montagne Noire, sous le patronage de la Ville de Mazamet, de la Région Occitanie du Département du Tarn et de l'Aude le :

6° RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE VHC -TARN - AUDE

Ce Rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :

F.F.S.A., N° 238 en date du 3 avril 2020

1.1 – Officiels

Identique au règlement moderne du 41 Rallye Montagne Noire sauf:

Directeur Adjoint (VHC) Joseph LORRE
et nouveau départ
Responsable Technique VHC Michel RAMU

– Eligibilité

Le 6^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE VHC compte pour :

- * La Coupe de France des Rallyes VHC Coef.2
- * Championnat de la Ligue Occitanie-Pyrénées Coef.3
- * Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie-Pyrénées

Le Rallye est inscrit en PEA.

1.2 – Vérifications

Identique au règlement moderne du 41 Rallye Montagne Noire

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraires, à compter du samedi 18 juillet 2020 au Palais des Congrès de MAZAMET.

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les originaux des documents suivants :

- * Permis conduire Pilote & Copilote en cours de validité,
- * Licences Pilote & Copilote de l'année en cours,
- * Photocopie 1^{ère} page du PTH OU PTHN

Article 3- CONCURENTE ET PILOTES

Identique au règlement moderne du 41 Rallye Montagne Noire

Le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures maximum.
(pour les deux rallyes confondus – Modernes et VHC)
Au delà une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11 – Droits d'engagement

Avec publicité facultative de l'organisateur 390 €

En cas de refus de la publicité organisation, les droits d'engagement seront doublés.

3.3– Ordre de départ

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2020.

Le départ de la 1^{ère} Etape du Rallye VHC sera donné avant le rallye moderne, dans l'ordre des Numéros.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3:
Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant pour chacune des listes dans le respect du règlement FFSA VHC 2020.

Article 4 – VOITURES AUTORISEES

4.1 – **Voitures autorisées:** Conforme au règlement standard FFSA

Sont autorisées les voitures à définition routière des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes de E,F;G1,G2,GR,H1,H2,I,J1 et J2 (de1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Com. Tech. qualifié (classement séparé)

Groupe 1 – T (Tourisme)

Groupe 2 – CT (Tourisme de compétition)

Groupe 3 – GT (Grand tourisme de série)

Groupe 4/5 – GTS -(Grand tourisme spécial) - GTP/HST/TSRC (Grand tourisme prototype)

Groupe N Production - J1 et J2

Groupe A Tourisme - J1 et J2

Groupe B - J1 et J2

Pour le reste suivant réglementation rallyes VHC 2020 -

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1– Description

Le 6^{ème} RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE V.H.C.- TARN - AUDE présente un parcours total de 370.930 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 151.050kms.

Pour le reste idem au règlement moderne du 41 Rallye Montagne Noire

Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.1– Départ

Sur l'ensemble du rallye, le rallye moderne partira 15 mn après la dernière voiture du Rallye VHC.

7.5– Epreuves Spéciales (ES) - Idem rallye moderne -

1ère Etape - CASTRES / MAZAMET - Vendredi 24 juillet

| | | |
|------|-------------|---------------|
| ES 1 | LE VINTROU | 10.770 KM X 1 |
| ES 2 | PAS DU SANT | 11.130 KM X 1 |

2ème Etape - MAZAMET / MAZAMET - Samedi 25 juillet

| | | |
|-----------|---------------|---------------|
| ES 3/6/9 | FONTBRUNO | 14.500 KM X 3 |
| ES 4/7/10 | LA LOUBATIERE | 10.800 KM X 3 |
| ES 5/8/11 | LATOURETTE | 17.750 KM X 3 |

Pour les reste:

Identique au règlement moderne du 41ème Rallye Montagne Noire

Article 8- RECLAMATIONS-APPELS

* Pour la 1ère étape, un classement partiel provisoire sera établi à l'issue de la dernière ES course - hors pénalités - et affiché à le Samedi 25 Juillet à 8h00.

Le Classement Final provisoire sera affiché le Samedi 25 Juillet au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent :

* Tableau officiel → INFO TEMPS Parc fermé Mazamet

* Tableau d'info. → PC RALLYE Palais des Congrès

Article 9- CLASSEMENT

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2020

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi;

* Un classement Gal est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.

* Un classement Gal est publié pour les Groupes NVHCJ - AVHCJ - BVHCJ (1982/1990)

* Un classement Gal est publié pour le Groupe Rallye Classic Compétition (1977/1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)

Article 10- PRIX - COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Les équipages seront récompensés en COUPES, TROPHEES et/ou PRODUITS GOURMANDS

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 26 Juillet à 10h30 au Palais des Congrès de MAZAMET. Les récipiendaires qui ne se présenteront pas personnellement, perdront le bénéfice de leur récompense.

Tenue correcte exigée.